UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 23/09/2025

DELIBERATION
n°CEVE – 2025 – 41 - DRT-005

relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réussite des étudiants inscrits en première année de Licence de l'Ecole de Toulouse

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-3, relatif à l'orientation et la à la réussite des étudiants,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III, relatif aux compétences du CEVE,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives à la mise en œuvre du dispositif d'**aide à la réussite des étudiants de 1ère année** pour la faculté de droit et science politique sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er Objectifs du dispositif et publics visés

Les dispositifs d'aide à la réussite en première année concernent les étudiants régulièrement inscrits en première année de Licence mentionnées ci-dessous :

- Licence 1 mention droit Toulouse
- Licence 1 mention droit parcours santé (LAS) Toulouse et Montauban
- Licence 1 mention double diplômant en droit et gestion
- Licence 1 mention droit Montauban

Les participants bénéficient d'un appui sur les principales causes d'échec constatées en première année de Licence, sous la forme d'enseignements et d'accès à deux plateformes d'autoformation et autoévaluation en expression écrite et en logique («Ecrit+ »).

Article 2 Capacités d'accueil

Le nombre de place est limité.
La capacité de chaque groupe est fixée par les composantes concernées. Cette capacité varie entre 15 et 30 étudiants par groupes suivant les enseignements.

Article 3 Modalités d'inscription

L'inscription au dispositif s'effectue en ligne suivant le calendrier arrêté par le Président en concertation avec la composante.

L'annexe décrit les enseignements proposés et les éventuels préalables.

Les étudiants devront choisir les enseignements en fonction des possibilités offertes. L'inscription aux différents dispositifs peut être soumise à condition.

L'accès à la plateforme d'auto-formation est de plein droit pour tous les étudiants régulièrement inscrits en première année. Cet accès ne nécessite pas d'inscription préalable.

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

Article 4 Organisation des enseignements

Les enseignements se déroulent sur le premier et/ou second semestre de l'année universitaire 2025-26

Les enseignements sont facultatifs et ne donnent pas lieu à évaluation, bonification ou attribution de crédits.

Les étudiants inscrits sont tenus d'être assidus aux différentes séances d'un même groupe.
La nature et la durée des enseignements sont décrites en annexe.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Annexe 1 – Programme d'enseignement ARL Licence 1 Droit Toulouse et Licence 1 Droit LAS Toulouse
Annexe 2 – Programme d'enseignement ARL Licence 1 Droit et Gestion
Annexe 3 – Programme d'enseignement ARL Licence 1 Droit Montauban et Licence 1 Droit LAS Montauban

ANNEXE 1 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE

Année universitaire 2025-2026

Programme pour la licence 1ère année Licence Droit Toulouse et licence 1ère année Droit Toulouse LAS

Formation concernée	Semestre	Enseignements	Nbre groupes	Heures CM	Statut CM	Modalités d'évaluation CM	Heures TD	Statut TD	Modalités d'évaluation TD	Publics concernés
L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - Toulouse	1	Les outils pour bien démarrer l'année	Tous les groupes de L1				6	Obligatoire	Aucun	Etudiant de 1ère année de licence Droit
L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - Toulouse	1 et 2	Préparation aux examens	Tous les groupes de L1				12	Facultatif	Aucun	Etudiants de 1ère année de licence Droit Toulouse
L1 DROIT ET L1 DROIT LAS – Toulouse	Annuel	Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique						Auto formation	Auto évaluation	Etudiant de 1ère année de licence Droit

ANNEXE 2 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE

Année universitaire 2025-2026

Programme pour la licence 1ère année Licence Droit et gestion

Formation concernée	Semestre	Enseignements	Nbre groupes	Heures CM	Statut CM	Modalités d'évaluation CM	Heures TD	Statut TD	Modalités d'évaluation TD	Publics concernés
L1 DROIT ET GESTION	1	Renforcement en mathématiques appliqués à la gestion	1				7.5	Facultatif	Aucun	Etudiants de 1ère année de licence Droit et gestion
L1 DROIT ET GESTION	2	Renforcement en mathématiques appliqués à la gestion	1				7.5	Facultatif	Aucun	Etudiants de 1ère année de licence Droit et gestion
L1 DROIT ET GESTION	Annuel	Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique						Auto formation	Auto évaluation	Etudiants de 1ère année de licence Droit et gestion

ANNEXE 3 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE

Année universitaire 2025-2026

Programme pour la licence 1ère année Licence Droit Montauban et L1 droit LAS Montauban

Formation concernée	Semestre	Enseignements	Nbre groupes	Heures CM	Statut CM	Modalités d'évaluation CM	Heures TD	Statut TD	Modalités d'évaluation TD	Publics concernés
L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN	1	Initiation à l'éloquence	1				12.5	Facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS
L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN	1	Insertion universitaire	1				12.5	Facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS
L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN	2	Initiation à l'éloquence	1				12.5	Facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS
L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN	2	Insertion universitaire	1				12.5	Facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS
L1 DROIT ET L1 DROIT LAS - MONTAUBAN	Annuel	Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique						Auto-formation	Auto évaluation	Etudiant de première année de licence 1 Droit et LAS